



TIRAGE AU SORT DE SAILLIES *

MERCREDI 18 NOVEMBRE 2026 À DEAUVILLE

RÈGLEMENT

Conditions formelles pour participer au tirage :

1. Être membre de la Fédération **à jour de sa cotisation 2026, en répondant au statut d'adhérent****
2. Avoir acquitté un droit d'inscription fixé chaque année par le Comité.
3. En cas de gain d'une saillie, s'engager à régler le montant correspondant figurant sur le formulaire de renseignements de la jument et le cas échéant, la T.V.A. relative à la saillie (se référer à l'article 3). **Une non-utilisation de la saillie du fait du bénéficiaire ou un résultat négatif de celle-ci n'entraîneront pas de remboursement.**

Article 1 Le tirage au sort sera effectué entre les éleveurs qui auront demandé des saillies et désigné par ordre de préférence les étalons dont ils désirent utiliser la saillie. Pour chaque saillie, il sera désigné un titulaire et un suppléant.

Article 2. Chaque éleveur ne pourra bénéficier que d'une saillie.

Article 3 Le bénéficiaire d'une saillie est tenu de respecter les obligations suivantes :
. **avant le 31 décembre de l'année du tirage au sort**, désigner la jument répondant aux exigences des articles 4 et 5, qui sera présentée à l'étalon.

. **avant cette même date, acquitter auprès de la Fédération le droit correspondant qui figure sur le formulaire de renseignements de la jument.**

Tout manquement à l'une des obligations ci-dessus privera automatiquement le bénéficiaire de son gain qui sera systématiquement transféré au suppléant **sans aucune obligation de la Fédération quant à la notification au titulaire de ce transfert, et entraînera son exclusion des tirages au sort les deux années suivantes.**

Le suppléant qui deviendrait bénéficiaire à la suite du renoncement ou de la défaillance du titulaire, sera soumis aux mêmes obligations dans des délais qui pourront éventuellement excéder le 31 décembre dans la limite de 30 jours après réception de l'avis de la Fédération l'informant de son gain.

Article 4 Les poulinières désignées devront être de pur sang anglais et répondre aux conditions suivantes :

. s'il s'agit de juments maidens, elles devront être âgées d'au moins 4 ans et ne pas présenter d'infantilisme général.

. les juments non maidens devront être **allaitantes l'année de la monte envisagée ou l'avoir été l'année précédente.**

. les juments âgées de 21 ans ou plus l'année de la saillie ne seront pas admises. Le haras donateur reste libre d'abaisser la limite d'âge requise pour la jument, dans ce cas l'information pourra être communiquée sur le formulaire adressé au gagnant de la saillie.

. les juments devront pouvoir être présentées à l'étalon avant le 20 mai.

. le haras donateur se réserve le droit de faire procéder à un examen du vétérinaire de son choix et de refuser la jument provenant d'un haras dans lequel aura été constatée l'existence d'une maladie contagieuse.

Les poulinières autres que de pur sang qui pourraient être acceptées, notamment pour des étalons agréés, ne sont pas soumises aux conditions ci-dessus mais à celles précisées par les donateurs respectifs.

Article 5. **Sauf exigences particulières du donateur**, la poulinière désignée pour la saillie devra répondre à l'une des conditions de qualification suivantes, **en plat comme en obstacle :**

. soit avoir gagné ou avoir produit un gagnant,

. soit être titulaire d'une performance donnant droit au "black type" (placée dans les 3 premiers de Listed ou de Groupe) ou avoir produit un "black type",

. soit être fille ou sœur d'un "black type".

Article 6. **Les saillies sont incessibles et le bénéficiaire devra être au moins co-éleveur du produit résultant de la saillie ; à défaut, le bénéficiaire sera exclu des tirages au sort postérieurs. Le « foal sharing » ne sera admis qu'avec un autre membre de la Fédération des Éleveurs.**

Article 7. Les donateurs de saillies déclinent toute responsabilité en ce qui concerne les accidents ou les maladies dont les animaux des bénéficiaires pourraient être victimes. **Ils n'accepteront que les juments ayant satisfait aux examens sanitaires requis par le haras.**

Article 8. Les frais techniques de saillie et les éventuels frais de pension seront facturés directement au bénéficiaire par le haras où réside l'étalon. Au cas où ces frais ne seraient pas entièrement réglés dans des délais normaux et ce, sans raison jugée valable par la Fédération, celle-ci se réserve le droit de s'opposer à la délivrance du certificat de saillie et de prononcer l'exclusion du bénéficiaire des tirages au sort postérieurs.

Article 9. Le bénéficiaire d'une saillie gratuite ne pourra postuler pour la saillie du même étalon l'année suivante.

Article 10. En cas de vente, de location, de départ ou de mort d'un étalon figurant sur la liste du tirage au sort, le contrat est annulé de plein droit entre le gérant dudit étalon et le bénéficiaire de la saillie, sans qu'il en résulte pour ce dernier un droit quelconque à dommages et intérêts.

Article 11. En cas de contestation entre le donateur et le bénéficiaire d'une saillie, la Commission des Litiges de la Fédération sera seul juge pour trancher le différend. Ses décisions sont définitives et sans appel.

**organisé sous le contrôle d'un Commissaire de Justice.*

***être propriétaire a minima d'une demi jument ou d'une part d'étalon (ou avoir le statut de porteur de projet)*

LISTE DES SAILLIES OFFERTES

Tirage au sort - 18 novembre 2026

Etalon	Date de naissance	Robe	Taille	Origine	Lieu de stationnement
AL HAKEEM	2019	b.	1,67	Siyouni - Jadhaba (Galileo)	Haras de Bouquetot, Domaine de Bouquetot, 14130 Clarbec
ALESSIO	2019	b.	1,66	Teofilo - Alandia (Adlerflug)	Haras de la Barbottière, rue d'Anjou, 72300 Sablé-sur-Sarthe. Offerte par le syndicat Alessio
BAY BRIDGE	2018	b.	1,68	New Bay - Hayyona (Multiplex)	Haras du Mesnil, 72460 Savigné L'Evêque
BEAUMEC DE HOUELLE	2015	gr.	1,69	Martaline - Zandalee (Trempolino)	Haras de Montaigu, 61240 Nonant le Pin
BELBEK	2020	b.	1,66	Showcasing - Bee Queen (Makfi)	Sumbe - Haras de Montfort et Préaux, 257 route de Montfort, 14290 Livarot Pays d'Auge
BIG ROCK	2020	b.	1,64	Rock Of Gibraltar - Hardiyna (Sea The Stars)	Haras de Grandcamp, Le Méné Girard, 61160 Trun
BORN TO SEA	2009	b.	1,65	Invincible Spirit - Urban Sea (Miswaki)	Haras des Faunes, 33500 Arveyres
BUBBLE GIFT	2018	b.	1,66	Nathaniel - Bubble Back (Grand Lodge)	Haras du Grand Courgeon, 90 route d'Andigné, 49220 Le Lion d'Angers
CARLTON DU BERLAIS	2019	b.	1,63	Zarak - Carlita Du Berlais (Soldier Of Fortune)	Haras du Taillis, 61470 Heugon
CHACHNAK	2017	b.	1,63	Kingman - Tamazirte (Danehill Dancer)	Haras de La Gastine, 61370 Echauffour Offerte par JPJ Dubois
COLD CASE	2020	b.	1,60	Showcasing - Killermont Street (Dream Ahead)	Haras des Granges, 32430 Touget
COMPLACENT	2010	b.	1,65	Authorized - Insouciance (Quest For Fame)	Haras de la Barbottière, rue d'Anjou, 72300 Sablé-sur-Sarthe. Offerte par le syndicat Complacent
FAS	2014	b.	1,62	Fastnet Rock - Sotka (Dutch Art)	Haras de Saint-Vincent, 4 route de Pontacq, 64800 Saint-Vincent

FEED THE FLAME	2020	b.	1,66	Kingman - Knyazhna (Montjeu)	Haras de La Hêtraie, 50680 Cerisy La Forêt
GAMESTOP	2020	al.	1,63	Lope de Vega - Your Game (Montjeu)	Haras du Taillis, 61470 Heugon
HOTAZHELL	2022	b.	1,64	Too Darn Hot - Azendar (Danehill Dancer)	Haras d'Etreham, 14400 Etreham
IBERIAN	2021	b.	1,62	Lope de Vega - Bella Estrella (High Chaparral)	Haras du Mazet, 19230 Beyssac
INTELLO	2010	b.	1,64	Galileo - Impressionnante (Danehill)	Haras de La Haie Neuve, 35370 Mondevert
INTERNAUTE	2021	b.	1,66	Sea The Stars - Solemia (Poliglote)	Haras de La Hêtraie, 50680 Cerisy La Forêt
JIGME	2020	b.	1,70	Motivator - Simawa (Anabaa)	Haras du Hoguenet, 14140 Lessard et le Chêne
LAVELLO	2019	b.	1,67	Zarak - Laura (Montjeu)	Haras du Lion, 49220 Le Lion d'Angers
LUSAIL	2019	b.	1,58	Mehmas - Diaminda (Diamond Green)	Haras de Bouquetot, Domaine de Bouquetot, 14130 Clarbec
MARE AUSTRALIS	2017	al.	1,69	Australia - Miramare (Rainbow Quest)	Haras de La Hêtraie, 50680 Cerisy La Forêt
MARHABA YA SANAFI	2020	b.	1,62	Muhaarar - Danega (Galileo)	Castillon Stallions, 1155 route de l'Antenne, 14140 Castillon en Auge
MARIANAFOOT	2015	al.	1,60	Footstepinthesand - Marianabaa (Anabaa)	Haras des Faunes, 33500 Arveyres
MENDOCINO	2018	al.br.	1,66	Adlerflug - Mill Marin (Pivotal)	Haras du Lion, 49220 Le Lion d'Angers
MILITARY STYLE	2018	b.	1,67	War Front - Together Forever (Galileo)	Haras du Taillis, 61470 Heugon
MOISES HAS	2016	gr.	1,69	Martaline - Monika (Dernier Empereur)	Haras du Hoguenet, 14140 Lessard et le Chêne
MOTAMARRIS	2016	b.	1,68	Le Havre - Thamarat (Anabaa)	Haras de La Haie Neuve, 35370 Mondevert
NIETZSCHE HAS	2021	al.	1,70	Zarak - Nice To Meet You (Martaline)	Haras de Montaigu, 61240 Nonant le Pin

PRETTY TIGER	2018	b.	1,66	Sea The Moon - Fast And Pretty (Zamindar)	Haras de Cercy, 2 rue des Haras, 58340 Cercy La Tour
PROOF	2023	b.	1,68	Dubawi - Mathématicienne (Galileo)	Haras de Cercy, 2 rue des Haras, 58340 Cercy La Tour
RIVER TIBER	2021	b.	1,62	Wootton Bassett - Transcendence (Arcano)	Haras du Hoguenet, 14140 Lessard et le Chêne Offerte par le Syndicat River Tiber
ROMANISED	2015	b.	1,64	Holy Roman Emperor - Romantic Venture (Indian Ridge)	Castillon Stallions, 1155 route de l'Antenne, 14140 Castillon en Auge
SEABHAC	2015	b.f.	1,70	Scat Daddy - Curlin Hawk (Curlin)	Haras du Taillis, 61470 Heugon
SHAMALGAN	2007	al.	1,65	Footstepinthesand - Genevale (Unfuwain)	Haras des Granges, 32430 Touget
SOMMERABEND	2007	b.	1,64	Shamardal - Sommernacht (Monsun)	Haras de la Baie, L'Isle, 50170 Pontorson
TEXAS	2019	b.	1,64	Wootton Bassett - Texalova (Dream Ahead)	Castillon Stallions, 1155 route de l'Antenne, 14140 Castillon en Auge
THE GREY GATSBY	2001	gr.	1,64	Mastercraftsman - Marie Vision (Entrepreneur)	Haras du Petit Tellier, 61200 Sévigny
TRIBALIST	2019	al.	1,64	Farhh - Fair Daughter (Nathaniel)	Castillon Stallions, 1155 route de l'Antenne, 14140 Castillon en Auge
VADENI	2019	b.	1,62	Churchill - Vaderana (Monsun)	Haras de Bonneval, 14270 Le Mesnil Mauger Offerte par les Aga Khan Studs
WHISTLEJACKET	2022	al.	1,64	No Nay Never - Adventure Seeker (Bering)	Haras de Grandcamp, Le Méné Girard, 61160 Trun
ZAGREY	2019	gr.	1,66	Zarak - Grey Anatomy (Slickly)	Haras de Grandcamp, Le Méné Girard, 61160 Trun
ZASKAR	2018	b.	1,65	Sea The Stars - Zarkava (Zamindar)	Haras de Cercy, 2 rue des Haras, 58340 Cercy La Tour

La Fédération exprime ses plus vifs remerciements aux nombreux donateurs de saillies gratuites.
Leur geste encouragera et aidera sans aucun doute les bénéficiaires à améliorer la qualité de leur élevage.

